

Acceptation des conditions de vente

L'acceptation d'une commande aux conditions de vente de la SARL MAPETRANS LD entraîne l'acceptation sans réserve de l'intégralité de leurs dispositions.

Responsabilité de la SARL MAPETRANS LD

La SARL MAPETRANS LD est responsable de la bonne exécution de ses obligations résultant de la prise en charge du client ou de la marchandise lors de tous types de transports.

La SARL MAPETRANS LD sera exonérée de toute responsabilité lorsque l'inexécution ou la mauvaise exécution du contrat sera imputable soit au client, soit au fait imprévisible et insurmontable tels qu'une mauvaise condition météorologique, d'éventuels embouteillages ou accidents, un retard d'avion ou autres et/ou de bagages, des grèves ou tout autre cas de force majeure.

Conditions de paiement (transports de marchandises)

Il appartient au client d'apprécier avant le transport si le prix lui convient.

Les prix indiqués sur les documents de vente de la SARL MAPETRANS LD sont garantis pendant la durée de validité de ces documents.

Les devis et factures, sauf mention contraire, bénéficient de la même validité.

Paiement acceptés : Virement bancaire, chèque, Espèces.

Pénalités de retard : Une fois et demie (1,5) le taux annuel d'intérêt légal en vigueur / L'indemnité forfaitaire en cas de retard de paiement est de 40 € pour frais de recouvrement(Décret n° 2012-1115)

Conditions de paiement (transports de personnes)

Il appartient au client d'apprécier avant son départ si le prix lui convient.

Les transports sont payables au comptant, excepté accords. Le paiement du transport s'effectue directement auprès du chauffeur exécutant la prestation, lors de la prise en charge du client.

Les prix indiqués sur les documents de vente de la SARL MAPETRANS LD sont garantis pendant la durée de validité de ces documents. Les devis et factures, sauf mention contraire, bénéficient de la même validité.

Paiement accépetés : Virement bancaire, chèque, Espèces.

Pénalités de retard : Une fois et demie (1,5) le taux annuel d'intérêt légal en vigueur / L'indemnité forfaitaire en cas de retard de paiement est de 40 € pour frais de recouvrement (Décret n° 2012-1115)

Annulation de la réservation par le client (transport de marchandises)

Le client se doit de contacter la SARL MAPETRANS LD dans les plus brefs délais si la date, l'heure, la destination ou toutes autres modifications devait avoir lieu pour le transport.

En cas d'annulation survenant du fait du client dans un délai inférieur à 24 heures précédant le transport, une indemnité forfaitaire de 50% du prix de la prestation sera retenue par la SARL MAPETRANS LD.

Annulation de la réservation par le client (transport de personnes)

En cas d'annulation survenant du fait du client dans un délai inférieur à 72 heures précédant le transport, une indemnité forfaitaire de 50% du prix de la prestation sera retenue par la SARL MAPETRANS LD.

Les transports de dernières minutes ne sont pas concernées par cette disposition.

Aucuns frais d'annulation ne seront demandés au client pour toute annulation intervenant à plus de 72 heures avant la date du transport concerné. Les sommes éventuellement versées lui seront immédiatement restituées.

Si le client ne se présente pas à l'heure et à l'endroit prévus (pour des raisons qui lui incombent ou suite à un événement divers), sans avoir prévenu au préalable la SARL MAPETRANS LD par téléphone +33.6.34.60.57.99 ou par mail contact@mapetransld.com, les frais d'annulation seront de 100% du prix total payé. Le client ne pourra prétendre à un quelconque dédommagement ou remboursement. Toute demande d'annulation devra être adressée à la SARL MAPETRANS LD par recommandé avec accusé de réception.

Prise en charge et attente (transport de personnes)

La prise en charge se fait à l'heure et à l'adresse ou lieu indiquée dans le bon de réservation.

En cas de retard du client, 15€ ttc par tranche d'une heure au-delà d'une heure d'attente seront facturés.

Prise en charge et attente (transport de marchandises)

La prise en charge a lieu à l'heure et à l'adresse indiquée dans le bon de réservation.

Réclamation

En cas de réclamation ou contestation de quelque nature que ce soit, et pour lesquelles aucune solution satisfaisante n'aurait pu être apportée en lieu et place de la prestation, le client devra transmettre sa requête par courrier envoyé en recommandé avec accusé de réception, à l'attention de la SARL MAPETRANS LD 51 rue des Jacinthes, 45770 Saran dans les 10 jours suivant son transports.

L'attribution de juridiction pour toutes contestations ou tous litiges est faite par les tribunaux d'Orléans, seuls compétents en la matière.

Copyright des photos sur mapetransLD provenant de fotolia.com

© *ellisia - Fotolia.com*

© *xixinxing - Fotolia.com*

© *Olaru Radian - Fotolia.com*

© *th-photo - Fotolia.com*

© *gui yong nian - Fotolia.com*

© *a_korn - Fotolia.com*

© *RG. - Fotolia.com*

© *Sven Krautwald - Fotolia.com*

Mentions Légales:

Gérant : Monsieur DIAZ Christian

Nom commercial : MAPETRANS LD

Siège social : 51, rue des Jacinthes 45770 Saran

Activité : Transports routiers de fret interurbains 4941A

Forme juridique : Société à responsabilité limitée

SIRET : 79368450700015

RCS : Orleans B 793 684 507

CAPITAL SOCIAL : 7500 Euros